

Jeu Instant Gagnant

REGLEMENT COMPLET DU JEU :

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société ROYAL CANIN® France SAS au capital de 9 271 658,60 Euros, ayant son siège social au BP 4 - 650, Avenue de la petite Camargue F- 30470 Aimargues inscrite sous le numéro unique d'identification Siret 380 824 888 00222 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 01/10/2022 au 31/01/2023 inclus (ci-après la « Durée du jeu »), un grand jeu gratuit national et avec obligation d'achat intitulé : « GRAND JEU = TENTEZ DE GAGNER 1 AN D'ASSURANCE CHAT » (ci-après le « Jeu ») accessible depuis un QR code ou le site internet <https://www.wikichat.fr/semaine-du-chat/>.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, âgée de plus de dix-huit ans, à la date du 01/10/2022 résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, quelle que soit sa nationalité.

Sont exclus les membres du personnel des sociétés organisatrices et participant ou ayant participé à la conception, l'organisation ou la réalisation du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son Lot.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonnes conduites...), ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux concours en vigueur en France.

ARTICLE 3 : ANNONCE DU JEU

Ce jeu est annoncé via les sites et les réseaux sociaux de Royal Canin.

- des bannières sur les sites www.royalcanin.com et www.wikichat.fr
- la page Facebook™ de Royal Canin® à <https://www.facebook.com/RoyalCaninFrance>
- le compte Instagram™ de Royal Canin® à <https://instagram.com/royalcaninfrance>
- Les newsletters Secrets d'Experts
- Le site Mon Espace Veto
- Les newsletters physiques et digitales avec pour cible les clients vétérinaires

Le dispositif sera présent en cliniques vétérinaires, en magasins spécialisés et sur les sites internet de nos revendeurs spécialisés.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

4.1 Déroulement du Jeu

Pendant la durée du Jeu, le participant peut concourir de la manière suivante :

1 – En achetant au plus tard le 31 janvier 2023, en magasin spécialisé, en clinique vétérinaire ou sur internet, un aliment éligible à l'offre GRAND JEU, et en conservant sa preuve d'achat (facture ou ticket de caisse).

2 - En se connectant avec le QR code et en remplissant un formulaire avec les champs suivants (tous obligatoires) :

Nom

Prénom

Adresse mail

Lieu d'achat de l'aliment Royal Canin porteur de l'offre SEMAINE DU CHAT

Données personnelles

Pour des raisons de faisabilité du jeu, les datas seront collectées par notre partenaire Adictiz pendant toute la durée du jeu et seront supprimées 2 semaines après la fin du jeu

Adictiz s'engage à ne pas communiquer ces informations à d'autres entités que Royal Canin France•

Pour des raisons techniques, lorsqu'une personne refusera les cookies , ou que son navigateur est configuré avec le refus automatique des cookies tiers, elle sera redirigée vers une page de jeu hébergée par notre partenaire Adictiz intitulée : jeu-semaine-du-chat.com (uniquement lorsque la personne joue sur mobile). La politique de confidentialité de notre partenaire Adictiz est disponible sur le site <https://www.adictiz.com/fr/politique-protection-donn%C3%A9es> .

3 – en renseignant le code unique qui se trouve sur le sticker présent sur le sac d'aliment acheté au préalable ou sur la carte reçue en clinique vétérinaire ou après sa commande sur un site internet partenaire.

4 – en cliquant afin de visualiser s'il a gagné ou perdu.

- S'il a gagné, le participant recevra alors sous 48h un e-mail pour l'informer qu'il a gagné.
- Ce mail contiendra un nouveau code unique ainsi que le contact (e-mail) de notre prestataire. Le participant devra contacter le prestataire directement par e-mail et lui fournir le code unique afin de bénéficier de son gain. Le consommateur ayant obtenu par e-mail un code gagnant de la part de Royal Canin, ainsi que les coordonnées d'Agria (e-mail) aura alors un délai de deux semaines pour contacter Agria afin d'obtenir son gain (= un an d'assurance pour son chat) dont la date effective du début du contrat ne pourra aller au-delà du 1er du mois suivant la prise de contact avec Agria.

4.2 Nombre de participations par personne

Une seule participation par personne physique. La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification à cet égard.

4.3 Participations non prises en compte

Ne seront pas prises en compte les participations :

- a) Ayant eu lieu après le 31/01/2023 à 23h59 ;
- b) Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- c) De participants résidant en dehors de la France métropolitaine (Corse incluse) ;
- d) Réalisées sans respecter la procédure ci-dessus.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

La dotation du Jeu « GRAND JEU = TENTEZ DE GAGNER UN AN D'ASSURANCE CHAT » est la suivante :

1 an d'assurance chat Agria sur-mesure d'une valeur moyenne de 217,68€ ; soit jusqu'à 3900€ de frais vétérinaires remboursés, sur la base de la formule : plafond annuel 3000€, franchise 100€, taux remboursement 85%. Auxquels s'ajoutent jusqu'à +600€ de forfait médicaments (selon la race du chat) et +300€ de forfait rééducation. Le chat est assuré conformément aux Conditions Générales en vigueur, disponibles sur www.agria.fr. Les frais vétérinaires liés aux exclusions générales ou particulières, à la prévention et aux maladies ou pathologies préexistantes ne sont pas pris en charge (voir Conditions Générales).

Le prix d'une assurance chat Agria sur-mesure varie en fonction de la race, du sexe, de l'âge de l'animal et du lieu de résidence.

Exemples de prix constatés le 15 Juin 2022:

European Shorthair, femelle stérilisée, 5 mois, lieu de résidence Nîmes, formule sur-mesure, plafond annuel 3000 euros, franchise 100 euros, taux remboursement 85%, + 300 euros médicaments minimum + 300 euros rééducation : Tarif 11,88 euros par mois soit 142,46 euros par an.

Bengal, femelle stérilisée, 5 ans, lieu de résidence Nîmes, formule sur mesure, plafond annuel 3000 euros, franchise 100 euros, taux remboursement 85%, + 300 euros médicaments minimum + 300 euros rééducation : Tarif 15,55 euros par mois soit 186,6 euros par an.

Persan, femelle stérilisée, 12 ans, lieu de résidence Nîmes, formule sur-mesure, plafond annuel 3000 euros, franchise 100 euros, taux remboursement 85%, + 600 euros médicaments minimum + 300 euros rééducation : Tarif 24,4 euros par mois soit 292,80 euros par an.

Cette prestation d'assurance est réalisée par :

Agria Assurance pour Animaux, 16 Rue Martel 75010 PARIS

- **Nombre de dotations mises en Jeu**
- **816 dotations « 1 AN D'ASSURANCE CHAT » sont à gagner en magasins spécialisés, en cliniques vétérinaires ou sur les sites internet de nos revendeurs.**

La valeur de la dotation est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variations. Les Lots gagnés devront être acceptés comme tels et ne pourront être ni remboursés, ni échangés, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire. En cas d'impossibilité pour un gagnant de profiter de son Lot, il ne pourra pas en faire bénéficier une tierce personne, et le Lot redeviendra automatiquement propriété de la société organisatrice, aucune réclamation ne pouvant être acceptée.

ARTICLE 6 : AVIS DE GAIN

Les personnes désignées gagnantes seront informées par e-mail à l'adresse électronique renseignée, juste après leur participation au Jeu.

Chaque prix ne pourra donner lieu, de la part d'un gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement, transfert ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf détérioration du prix, dûment constatée par la Société Organisatrice.

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas reçu son prix dans le délai prévu, du fait que les coordonnées communiquées seraient erronées ou imprécises.

Les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice en ce qui concerne les dotations notamment leur qualité ou toute conséquence engendrée par la possession d'une dotation.

La Société Organisatrice ne saura être tenue responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des dotations. En cas de difficultés, le prestataire reste responsable.

ARTICLE 7 : AUTORISATION

Les participants autorisent toutes vérifications utiles concernant leur identité et leur adresse électronique, ce afin de permettre à la Société Organisatrice de s'assurer du respect par ces derniers du présent règlement.

Toute demande en ce sens sera notifiée par la Société Organisatrice au participant via un courrier électronique.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

Le traitement des données personnelles des participants est nécessaire à la Société Organisatrice, responsable de traitement, dans le cadre de la bonne gestion du Jeu et afin d'informer le participant qu'il a gagné, ce en exécution du présent règlement. Ces données ne seront partagées avec aucun tiers.

Les données des gagnants seront conservées pendant douze mois à compter de l'inscription sur le site Wikichat. Les données des participants qui ne sont pas désignés comme gagnants seront conservées pendant la Durée du Jeu.

Les participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles les concernant. En outre, les participants peuvent s'opposer au traitement ou en demander la limitation. Les personnes qui exerceront leur droit d'opposition ou de limitation avant la fin du Jeu ne pourront pas participer au Jeu et recevoir un Lot.

Les participants peuvent exercer ces droits à l'adresse suivante :

Service Consommateurs Royal Canin

650 avenue de la petite Camargue

30470 AIMARGUES

Adresse email : conso@royal-canin.fr

En outre, le délégué à la protection des données de la Société Organisatrice peut être contacté à l'adresse suivante : privacy@effem.com.

ARTICLE 10 : RESPECT DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute information présentant une anomalie ne sera pas prise en considération et toute identification d'identité ou de coordonnées fausses ou incomplètes entraîne l'élimination immédiate de son auteur. Le gagnant est garant des informations données dans le formulaire d'inscription (pour son nom, son prénom et son adresse e-mail). Aucune contestation ne sera admise si les informations communiquées sont erronées.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider le gain de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura tenté de frauder. Toute falsification entraînera l'élimination immédiate du participant.

Toutes difficultés relatives à l'interprétation du règlement seront tranchées par La Société Organisatrice et ses décisions seront sans appel. Il ne sera répondu à aucune demande écrite, téléphonique ou orale concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanismes du Jeu et/ou le remboursement des frais de participation ou la liste des gagnants.

ARTICLE 11 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé en la SCP Jean-Philippe LUCET, Huissier de Justice associé, ayant siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez la SCP Jean-Philippe LUCET, Huissier de Justice associé, ayant siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins.

Le règlement du Jeu complet pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

Service Consommateurs Royal Canin

650 avenue de la petite Camargue
30470 AIMARGUES

Adresse email : conso@royal-canin.fr

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des erreurs de délivrance des lots.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 13 : LITIGES

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par La Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la clôture du Jeu.



Jean-Philippe LUCET

**ANNEXE REGLEMENT JEU INSTANT GAGNANT SEMAINE DU CHAT 2022
LISTE DES REFERENCES ROYAL CANIN ELIGIBLES**

REFERENCES CATWEEK 20 22
FELINE HEALTH NUTRITION
BABYCAT MILK 300 G
MOTHER&BABYCAT 400 G
MOTHER&BABYCAT 2KG
MOTHER&BABYCAT 4KG
KITTEN 400 G
KITTEN 2KG
KITTEN 4KG
KITTEN STERILISED 400 G
KITTEN STERILISED 2KG
KITTEN STERILISED 3,5KG
INDOOR27 400 G
INDOOR27 2KG
INDOOR27 4KG
INDOOR7+ 1,5KG
INDOOR7+ 3,5KG
FIT32 2KG
FIT32 4KG
SAVOUR EXIGENT 2KG
SAVOUR EXIGENT 4KG
SENSIBLE33 2KG
SENSIBLE33 4KG
STERILISED37 400 G
STERILISED37 2KG
STERILISED37 4KG
STERILISED7+ 1,5KG
STERILISED7+ 3,5KG
AGEING STERILISED12+ 2KG
AGEING STERILISED12+ 4KG
AGEING12+ 2KG
AGEING12+ 4KG
FELINE CARE NUTRITION
HAIRBALL CARE 2KG
HAIRBALL CARE 4KG
LIGHT WEIGHT CARE 400 G
LIGHT WEIGHT CARE 1,5KG
LIGHT WEIGHT CARE 3KG
URINARY CARE 2KG
URINARY CARE 4KG
APPETITE CONTROL CARE 400 G
APPETITE CONTROL CARE 2KG
APPETITE CONTROL CARE 3,5KG
FELINE BREED NUTRITION
MAINE COON KITTEN 2KG
MAINE COON KITTEN 4KG
MAINE COON ADULT 2KG
MAINE COON ADULT 4KG
PERSIAN KITTEN 2KG
PERSIAN KITTEN 4KG
PERSIAN ADULT 2KG
PERSIAN ADULT 4KG
BRITISH SHORTHAIR KITTEN 2KG
BRITISH SHORTHAIR ADULT 2KG